

**Natura 2000**  
**Regards croisés sur une politique européenne**  
**de gestion des milieux naturels**

RESUME DE LA COMMUNICATION ORALE

**Titre :**

**Gestion contractuelle des pelouses sèches remarquables du PNR du Massif des Bauges**

**Auteur(s) et Organisme(s) :**

**Philippe MESTELAN (Parc naturel régional du Massif des Bauges)**

**Coordonnées :**

Parc naturel régional du Massif des Bauges  
Maison du Parc. 73630 Chatelard.  
Tél. : 04 79 54 97 54  
[www.pnr-massif-bauges.fr](http://www.pnr-massif-bauges.fr)

**Résumé :**

Le Parc Naturel Régional du massif des Bauges, intégrant 58 communes situées dans les Préalpes entre les départements de la Savoie et de la Haute Savoie est porteur d'un projet de développement durable sur son territoire s'appuyant sur la valorisation des patrimoines. Il a mis en place avec les 6 communes du Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse (SIPL) un Plan Local de Gestion de l'Espace (PLGE), dispositif de la région Rhône Alpes visant à aider les collectivités rural à gérer l'espace (débroussaillage, accès, point d'eau, équipements, risques naturels). C'est à cette occasion que le PNR a proposé aux communes d'intégrer 120 ha de pelouses sèches remarquables du secteur au réseau Natura 2000 en sollicitant l'Etat pour réaliser une extension du site « rebord méridional du massif des Bauges ».

Le PLGE comprend un volet spécifique « biodiversité » afin de gérer de manière spécifique les zones humides et les pelouses sèches remarquables du secteur : 35 pelouses de 3ha en moyenne sont réparties de façon morcelé sur le territoire. Il mobilise des crédits du conseil général de la

Savoie (Fond Départemental de Gestion des Espaces Naturels – FDGEN) pour la mise en place de contrats de gestion de parcelles embroussaillées.

En tant qu'animateur de la mise en œuvre du DocOb du site Natura 2000 le PNR coordonne la gestion des pelouses sèches. Elle a pour objectif de maintenir l'ouverture des milieux naturels, en distinguant une phase de restauration (déroussaillage, équipements) et une phase d'entretien (déroussaillage ou pâturage). Elle repose sur 2 stratégies complémentaires, précisées dans le DocOb en fonction des caractéristiques et du contexte des pelouses : une gestion « conservatoire » et une gestion « agri-environnementale ». Le PNR a cherché à mobiliser de façon cohérente les dispositifs « Etat Natura 2000 » et « Région PLGE » : contrat Natura 2000 (MEDD) pour les sites "conservatoires", contrat d'agriculture durable (CAD, anciennement CTE) ou contrat d'entretien au titre du Fond Départemental de Gestion des Espaces Naturels (FDGEN) pour les sites "agri-environnementaux". Une phase d'investissement (ouverture des parcelles, création de points d'eau...) a également mobilisé des crédits Etat (Natura 2000), Conseil Général (FDGEN) et Région (PLGE). Le programme LIFE Nature et Territoire cofinance le suivi de la "gestion concertée".

Des partenariats ont été mis en place avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, le Syndicat Intercommunal du Plateau de la Leysse et la chambre d'agriculture de la Savoie pour mener à bien et suivre cette opération.

Plus de 25 contrats ont pu ainsi être engagés en faveur d'une "gestion contractuelle des pelouses sèches" avec les agriculteurs et le CPNS.